

Exercice intégral de l'option de surallocation : montant définitif de l'augmentation de capital porté à 6,2M€

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Invest Securities

10 janvier 2022 – Toosla, acteur digital de la location de voitures de courte durée, annonce que, dans le cadre de son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth® à Paris (ISIN : FR00140062B9 – mnémonique : ALTOO), Invest Securities, agissant en qualité d'agent stabilisateur et de Chef de File et Teneur de Livre, a exercé intégralement l'option de surallocation, donnant lieu à l'émission de 283 209 actions nouvelles supplémentaires, au prix de l'offre, soit 2,85 € par action, pour un montant total de 807 145,65€.

En conséquence, le nombre total d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en Bourse de Toosla s'élève à 2 171 268 actions nouvelles portant ainsi le produit brut de l'offre à environ 6,2M€.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016, Invest Securities, en sa qualité d'agent stabilisateur, déclare ne pas avoir réalisé d'opérations de stabilisation.

Répartition du capital

À l'issue de l'introduction en Bourse et de l'exercice intégral de l'option de surallocation, la répartition du capital social de Toosla, sur une base non diluée, est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote
Eric Poncin	1 378 607	23,94%
Jean-François Boucher	675 047	11,72%
Guillaume Hemmerlé	244 743	4,25%
Bertrand Gruyelle	213 560	3,71%
Panayotis Staicos	35 087	0,61%
TBA	245 428	4,26%
Cap Toosla	457 880	7,95%
Autres	516 058	8,96%
Vatel Capital	877 192	15,23%
Public (hors Vatel Capital)	1 115 133	19,36%
Total	5 758 734	100,00%

Contrat de liquidité

Toosla annonce également avoir confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2021-01 du 22 juin 2021, portant renouvellement des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise et toutes autres dispositions qui y sont visées.

La mise en œuvre du contrat de liquidité sera effective à compter du 10 janvier 2022, étant précisé qu'une somme de 200.000€ en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Suspension du contrat :

- Dans les conditions visées à l'article 5 de la décision n°2021-01 du 22 juin 2021 de l'AMF.
- Dans certaines situations et en particulier si l'émetteur ne dispose plus de l'autorisation de rachat de ses propres titres.

Résiliation du contrat :

- Par chacune des parties avec un préavis de 2 mois.
- Par l'Animateur lorsque le contrat de *Liquidity Provider* qui lie l'animateur à Euronext Paris est résilié.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 24 rue des Compagnons, 51350 Cormontreuil, ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.toosla-bourse.com) et de l'AMF (<http://www.amf-france.org>). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits aux sections 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement et de la Note d'opération.

Intermédiaires financiers et conseils



Coordinateur global, Chef de File & Teneur
de Livre et Listing Sponsor



Conseil juridique



Expert-comptable



Commissaire aux
Comptes



Communication
financière

Retrouvez toute l'information sur l'introduction en Bourse de Toosla sur :

www.toosla-bourse.com

À propos de TOOSLA

Créé en 2016, Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité en réenchantant en profondeur la location courte durée de véhicules. Son objectif : lever tous les « irritants » du secteur grâce à son modèle sans agence et son application. Il offre une expérience client entièrement digitale, aux procédures simplifiées et sécurisées. Sa promesse client se distingue par un modèle de voiture et d'options garantis, une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) et une mise à disposition libre-service sans attente du véhicule.

Toosla propose une flotte de près de 400 véhicules sur 11 stations à Paris, à Neuilly-sur-Seine et – depuis mai 2021 – à Madrid. En 2020, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros.

Contacts

Relations Investisseurs

Margaux Rouillard

toosla@actus.fr - 01 53 67 36 32

Relations Presse

Déborah Schwartz

dschwartz@actus.fr - 01 53 67 36 35

Avertissements

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une quelconque offre ou invitation à acquérir ou souscrire des titres, et ne fait pas partie d'une telle offre ou invitation, en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans tout autre pays. Aucune communication ou information concernant le présent communiqué de presse ou concernant le Groupe ne peut être publiée dans un pays ou une région nécessitant un enregistrement ou un agrément. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. Une offre de valeurs mobilières en France ne serait ouverte qu'après approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus correspondant.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du Groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le Groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le Groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du Groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.